

GRAND CONCOURS DÉCOS DE NOËL 2019-2020

LE THÈME

Maisons, cours, jardins, balcons, bâtiments publics ou collectifs, mais aussi commerces, agences commerciales : cet hiver, décorons tous ensemble Louhans-Châteaurenaud ! Les plus belles décors seront récompensées, par catégorie (voir ci-dessous).

Le thème cette année : Noël traditionnel nature

A savoir : la qualité des aménagements, la diversité et l'imagination prévaudront sur la quantité des décorations utilisées.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 8 DÉCEMBRE 2019

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Cocher la catégorie dans laquelle vous participez (une seule catégorie pour prise en compte du bulletin). Deux lauréats par catégorie, remise des prix courant février.

- Maisons individuelles**
La maison doit comporter un terrain (cour ou jardin) visible depuis la voie publique.
- Façades et balcons**
Décorations de Noël donnant directement sur la voie publique (particuliers et commerces)
- Etablissements collectifs**
Décorations réalisées dans des établissements collectifs (hôpital, office de tourisme, gendarmerie, maison de retraite, bureau de poste...) visibles depuis la voie publique.
- Etablissements commerciaux**
Décorations réalisées dans une vitrine (tous commerces, agences commerciales, hôtellerie restauration...).

La visite aura lieu semaine 50
par le jury municipal.

Date d'envoi : _____
Signature : _____



VILLE DE
**LOUHANS
CHÂTEAURENAUD**

ORGANISÉ PAR LA VILLE DE LOUHANS-CHÂTEAURENAUD

RÈGLEMENT

Concours décorations de Noël 2019-2020 - Ville de Louhans-Châteaurenaud

Date limite des inscriptions : 8 décembre 2019

Thème de l'année : Noël traditionnel nature

Article 1

Le concours de décorations de Noël est ouvert à tous les habitants de la commune, après inscription gratuite auprès de la mairie ou annexe de la mairie de Louhans-Châteaurenaud.

Article 2

L'attribution des prix s'effectue sur la base des critères suivants :

- décorations de qualité (aspect général)
- diversité des décorations utilisées
- mise en valeur des espaces
- harmonie des couleurs, des volumes
- intégration végétale des éléments décoratifs
- respect du thème annuel : les teintes rouge et vert

De manière générale, toutes décorations et illuminations qui contribuent à l'embellissement du lieu.

Article 3

Le jury communal est composé de techniciens du service Espaces Verts de la ville et de membres du comité de fleurissement.

Article 4

Les candidats peuvent s'inscrire dans une des catégories suivantes :

1. Maisons individuelles
2. Façades et balcons
3. Etablissements collectifs
4. Etablissements commerciaux

Le jury se réserve la possibilité de modifier une catégorie suite à une inscription.

Article 5

L'adhésion au concours entraîne, de la part des particuliers inscrits, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

FICHE TECHNIQUE

Pour toutes les catégories, la qualité des aménagements, la diversité et l'imagination prévaudront sur la quantité des décorations utilisées.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Les inscriptions se font par retour du présent au recto en mairie (soit par dépôt ou envoi postal à la Mairie, 1 rue des Bordes, à Louhans ou annexe de la mairie). Renseignements par téléphone au 03 85 76 75 10.